



Hôtel de Ville
Place Joseph Buffaven
26110 NYONS
cogemagg@sfr.fr

FICHE EMPRUNT VIDEO PROJECTEUR ET CONGELATEUR AUX ADHERENTS DE COGEMAGG

Adhérent COGEMAGG

oui

Si

non 15 €

Vidéo projecteur

oui

non

Congélateur

oui

non

Nom de l'association.....

Nom du responsable de l'emprunt.....

Tel.....

Adresse.....

Date de l'emprunt.....

Date de retour.....

Dépôt obligatoire d'un chèque de caution

-Vidéo projecteur = **300 € à l'ordre de COGEMAGG**

-Congélateur : **50 € la caution sera gardée si le congélateur est rendu sale** (Vérification par le personnel Maison de Pays)

Le chèque de caution sera restitué après vérification de l'état et du bon fonctionnement de l'appareil.

Date :

Signature de l'emprunteur

Signature Mairie